



AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE

TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX01

www.ag2rlamondiale.fr

70524507000086

CCNOTIF / POILLOT



Pour tout renseignement, contactez
le service client au 0 972 67 2222 (Appel non surtaxé)

Pensez à vous identifier avec les références

Client : 47789266500027

Dossier : 6198008

SELARL CHIR DENTISTES DU BD LAUZE
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Roubaix, le 5 juillet 2024

Objet : Décompte des prestations

A partir de janvier 2024, les entreprises possédant un Espace client ne recevront plus leurs décomptes de prestations par voie postale mais pourront les télécharger depuis le service « Consulter vos règlements d'arrêt de travail ». Vous n'avez pas d'Espace client ? Inscrivez-vous sur <https://www.ag2rlamondiale.fr/entreprises> pour créer votre compte et accéder à vos services.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le détail de notre règlement.

Madame PIRATONI MARINE

Adhésion : 03339239

Arrêt de travail du 19/01/2024

N° SS : 2930813155146

ELEMENT DE REFERENCE

Salaire mensuel reconstitué selon les termes du contrat : 2738,21 €

Page 1 / 2

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R
14-16 boulevard Malesherbes 75008 Paris 8-Siren 333 232 270



CHÈQUE
ÉMIS LE :



BNP PARIBAS

PAYEZ CONTRE CE CHEQUE NON ENDOSSABLE SAUF au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.

***DEUX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS ET SOIXANTE CENTIMES

A : SELARL CHIR DENTISTES DU BD LA

€

272,60 ***

Payable en France

Compte

ELYSEE HAUSSMANN
ENTREPRISES
83 boulevard Sébastopol
75002 PARIS

Guichet N° 00819

Tél. 01 55 23 70 06

00274 00016111719
AG2R PREVOYANCE
12, rue Edmond Poillot
28931 CHARTRES CEDEX 09

A Chartres le 5 juillet 2024

[Signature]

(25)

252341 / 11251

CUP 2023-10

chèque n°

N° 7531668

7531668 0750000249034 027416111719

173

1/-



Période du 25/06/2024 au 01/07/2024

Nature	Nb jours	IJSS	Taux TA	Montant TA	Taux TB	Montant TB	Total
Au titre du contrat de base							
25/06/2024 au 01/07/2024 Prestation complémentaire	7	45,59	30,00 %	191,66			191,66
							191,66
Charges patronales à 42,23 %							80,94

Règlement N° : 96EMJC9R

Montant : 272,60 €

—
—

—
—

—